

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24\_02\_29-DE

S<sup>2</sup>LOW

EXTRAIT DU R  
**DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.29

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

Présents	24
Pouvoirs	9

**POUVOIRS** : Maëva GAUTELIER à Stéphan PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**SUBVENTIONS AUX**  
**ASSOCIATIONS DE LA**  
**COMMUNE POUR**  
**L'ANNÉE 2024**

Afin de soutenir le mouvement associatif Boucain en cette période de crise sanitaire, il est proposé le maintien du versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et autres pour l'année 2024.

Les commissions culturelle et sports / grands événements, se sont réunies pour étudier les dossiers de demande de subventions. Les membres des deux commissions, dans leur majorité, ont rendu un avis favorable aux demandes indiquées dans le tableau récapitulatif ci-joint. Le montant de la dépense est prévu au budget communal 2024 aux comptes 65748 et 657362.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission culture du 08 février 2024,  
Vu l'avis favorable de la commission Sports et Grands Evènements du  
15 février 2024,



Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** le montant des subventions attribuées aux associations et organismes publics en lien avec la commune indiquées sur le tableau joint en annexe pour l'année 2024. Le montant total de la dépense est prévu au budget communal 2024 aux comptes 65748 et 657362.

**APPROUVE** le versement des subventions 2024 aux associations.  
Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.